



Conseil Municipal **Du lundi 11 mai 2026 à 20 H 00**

Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mai à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Françoise LEGOUGE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 4 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Étaient présents : Françoise LEGOUGE, Jean-François PICQUIER, Nathalie BERNARD, Pascal VIEUDRIN, Valérie BOUDET, Rémi PROVENS, Michèle VITSE, Boris MOISSONNIER, Isabelle GAUTHIER, Matthieu TROÏANO, Sylvain CHARREL, Gaëlle BARATAY, Bernard BOUVET, Emilie CHABERT, Santo DURO VENTURA, Régine MATHY, Denis TERRAILLON, Morgane SIVIGNON

Excusés : Alexandra POUARD

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance :

Monsieur Boris MOISSONNIER a été désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Devis validés :

PERDRISSET Motoculture (réciprocatour) : 1 138.33 €

CDG 01 (classement archives) : 1 750 €

IMS services (maintenance radar pédagogique) 96 €

JOSEPH (adoucesseur cantine) 366 €

JD Plomberie (appartement au-dessus de l'épicerie) 671 €

BATIMEX (diagnostique énergétique appartement au-dessus de l'épicerie) 530 €

SOGEDO (traçage source de Soblay) 279.74 €

BROYER (entretien épareuse) 3 222.18 €

Presti France (médailles fête du foot) 210 €

DAZY (étanchéité salle des fêtes) 1 368 €

Renouvellement CCID – Désignation des commissaires :

A l'issue des dernières élections municipales du 15 mars dernier, un nouveau Conseil Municipal vient de prendre ses fonctions. Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée (pour toute la durée du mandat).

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes supérieures à 2 000 habitants.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux

professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Être âgé de 18 ans au moins
- Jouir de ses droits civils
- Être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisations foncières des entreprises)
- Être familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux se fait par la suite.

Une liste de 32 noms doit être dressée.

Le Conseil Municipal propose :

MORTIER David, CHENE Jean-Christophe, FONTAINE Christian, GROBON Jacques, REMOND Fabien, VOSCHES Catherine, RAVET Patrick, DALLY Florian, FALAISE Jean-Jacques, PICARD Marc, PICQUIER Nathalie, PICQUIER Jean-François, CHARREL Sylvain, DURO VENTURA Santo, TERRAILLON Denis, TROÏANO Matthieu, THEVENOT Jean-Luc, CHENE-CHAROUSSET Corinne, AUGUSTE née ROUGEMONT Martine, BLATRIX Pierre, GIRARD Jean-Pierre, LAVAL Bernard, GROBON Raynald, JOLIVET Rémi, PLATRE Guy, BRENON Gilles, PAYOT Odile, FELIX née PUVILLAND Christine, BOZONNET Karine, DELORME Bertrand, FAVIER Michel, THEVENOT Jean-Luc.

Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain :

Lors du précédent Conseil Municipal un délégué titulaire a été désigné pour siéger au SIeA.

La commune ayant atteint les 2 000 habitants, il est nécessaire de désigner un deuxième délégué titulaire.

2^{ème} délégué titulaire : Françoise LEGOUGE

Transfert de l'exercice du droit de préemption urbain sur le secteur de la zone d'activité économique du Mollard :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence dite « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires », conformément à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la délibération prise en Conseil Communautaire en date du 13 février 2023, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a déterminé précisément le périmètre des zones d'activités économiques relevant de sa compétence.

Afin que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse puisse mener une politique foncière en matière de zone d'activités, aménager et améliorer la qualité urbaine des espaces, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer le Droit de Préemption Urbain (DPU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme le prévoit l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme portant sur le périmètre de la zone d'activités économiques du Mollard sur les parties suivantes :

- Zonage Ui du PLU

Cette délégation systématique portant sur un secteur délimité joint en annexe à la présente délibération permettrait à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse d'acquiescer directement et par priorité, les biens immobiliers faisant l'objet de cession.

La délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) suppose que la Commune transmette les

déclarations d'intention d'aliéner dans les meilleurs délais à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Par cette délégation, le délégataire prend à sa charge la mise en œuvre de la procédure de préemption et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ABROGER** partiellement la délibération du 25 mai 2020 accordant délégation au Maire dans certaines matières visées à l'article L. 2122-22 en ce qui concerne le droit de préemption urbain sur le périmètre des zones annexées à la présente délibération ;
- **DECIDER** de déléguer de manière permanente l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) au profit de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse portant sur le périmètre de la zone d'activités économiques dont le périmètre et références cadastrales figurent en annexes, sur les parties suivantes :
 - o Zonage Ui du PLU
- **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à subdéléguer le DPU aux personnes morales énumérées aux 3^{ème} et 4^{ème} alinéa de l'article L. 211-2 et à l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme ;
- **S'ENGAGER** à transmettre dans les meilleurs délais au service compétent de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse les déclarations d'intention d'aliéner qui y affèrent ;
- **AUTORISER** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

Le Conseil Municipal valide le transfert avec 17 voix POUR et 1 abstention

- **Subvention Don du Sang :**

Un courrier en date du 14 février 2026, adressé en mairie par l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Saint-Martin-du-Mont, informe de l'organisation d'une soirée anniversaire le samedi 3 octobre 2026 à la salle des fêtes, comprenant un repas et une animation musicale, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'association.

À cette occasion, l'amicale sollicite, à titre exceptionnel, la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, en guise de subvention.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la gratuité de la salle des fêtes

- **Subvention Sou des écoles :**

Le Sou des Ecoles a adressé un mail en Mairie le 13 avril dernier sollicitant, comme chaque année, un accompagnement financier de la commune afin d'aider l'association à financer les actions menées par les enseignants, les intervenants extérieurs...

Le bilan financier de l'année précédente est joint à la demande.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 1 500 € est versée chaque année.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution de 1 500 € de subvention au Sou des école.

- **Travaux divers :**

Chemin des Fontaines : Pascal VIEUDRIN informe le Conseil Municipal que la commission route s'est déplacée au Chemin des Fontaines à Salles afin de voir les travaux réalisés suite aux problèmes de coulées de cailloux et la pose du caniveau. Des devis complémentaires vont être demandés afin de refaire les travaux au mieux car ceux engagés ne sont pas suffisants et le problème persiste.

Gîte communal : Il a été décidé de procéder à quelques aménagements au gîte afin d'en améliorer le confort. Un rafraîchissement des peintures sera réalisé à l'aide de la peinture restante utilisée lors de la réfection du secrétariat de Mairie. Par ailleurs une chambre sera aménagée en chambre parentale avec l'installation d'un lit double. Des penderies ainsi que des éléments de décoration seront également installés.

Le budget alloué au rafraîchissement du gîte sera de 2 000 € maximum.

Schéma Directeur de Défense Incendie : Un rendez-vous de terrain a eu lieu avec le lieutenant Damian du SDIS aux hameaux de Chiloup, de l'Eperon et Le Multy afin d'échanger sur les solutions envisageables pour assurer la défense incendie de ces secteurs, actuellement non couverts et recueillir l'avis du SDIS sur les aménagements à prévoir.

Pour rappel, la commune a l'obligation d'assurer la défense incendie de ses habitants.

Une nouvelle visite de terrain est prévue le 19 mai prochain sur les secteurs de Gravelles, Soblay et du Château de la Roche.

Un poteau incendie va être requalifié à Salles car il est de couleur verte ce qui veut dire que le poteau est alimenté par une eau industrielle (donc non potable) or, en réalité le poteau est branché sur le réseau d'eau potable.

Arrêts de bus : Il est prévu une visite des arrêts de bus de la commune afin d'identifier les points à améliorer.

Espace détente de Salles : Compte tenu de la présence de la route, du lavoir et du terrain de boules, cet espace doit être sécurisé. Des devis sont en cours pour l'achat de barrières afin de sécuriser les lieux.

- Urbanisme :

Lors du dernier Conseil Municipal il a été demandé le suivi des dossiers d'urbanisme présentés le Conseil Municipal précédent.

Régine MATHY, conseillère à l'urbanisme, présente donc l'état d'avancement des dossiers ainsi que les nouvelles demandes déposées depuis le précédent Conseil Municipal.

- Dossiers d'urbanisme du 3 mars au 24 mars 2026 (suivi)

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date notif incomplet	Décision	Date de décision	DAACT	Conformité
DP 001 374 26 B 0013	03/03/2026	VOLLET Bernard	1655 route de Salles	division en vue de vendre		abandon	25/03/2026		
DP 001 374 26 B 0014	03/03/2026	VIRIEUX Michael	405 A Route du Pied de la Côte	carport	18/03/2026	accord	25/03/2026		
DP 001 374 26 B 0015	05/03/2026	LE CUNFF Patricia	50 Route de la Chapelle	réfection toiture	20/03/2026	accord	30/03/2026		
DP 001 374 26 B 0016	09/03/2026	DUROUGE Eric-Arnaud	180 chemin de Raz Tenevin	mur soutènement + clôture + portail de service	30/03/2026	accord	25/04/2026		
PC 001 374 23 B 0006 T01	09/03/2026	MACARI Kenzo	755 Route du Mollard	construction d'un entrepôt pour stockage pour les entreprises		accord	25/03/2026		
DP 001 374 26 B 0017	10/03/2026	VAUCHER Madeleine	930 Route de Salles	détachement d'un terrain constructible		accord	28/03/2026		
PC 001 374 26 B 0002	18/03/2026	GARNIER Nathalie	Route du Mollard	construction maison individuelle	02/04/2026	accord	30/04/2026		
DP 001 374 26 B 0018	18/03/2026	JARNEX - Honoret Nicolas	240 Route de Salles	installation d'une clôture et d'un portail	01/04/2026				
DP 001 374 26 B 0019	23/03/2026	BAEHR Andréas	85 Route de Turgon	transformation d'une fenêtre en baie vitrée		accord	10/04/2026		
DP 001 374 26 B 0020	23/03/2026	GODARD Marine	55 impasse du Pré Grillet	installation bloc clim posé au sol		accord	30/03/2026		
PC 001 374 26 B 0003	23/03/2026	CHENY Carl-Stéphane	1215 Route de Salles	Construction pergola		accord	23/04/2026		
DP 001 374 26 B 0021	24/03/2026	SILUSUN pour BUCLET Olivier	65 Chemin du Pavillon	panneaux photovoltaïques		accord	20/04/2026		

- Dossiers d'urbanisme du 25 mars au 4 mai 2026

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date notif incomplet	Décision	Date de décision	DAACT	Conformité
PC 001 374 26 B 0004	26/03/2026	SANNOVER IMMO	1075 Route de Salles	création 2 logements par changement destination	16/04/2026				
DP 001 374 26 B 0022	28/03/2026	GALLERAND Cyril	80 allée du Clos du Revermont	construction pergola bioclimatique		accord	20/04/2026		
DP 001 374 26 B 0023	30/03/2026	ORY Robin	75 Chemin en Très Vent	Création d'une extension à la place d'une terrasse	20/04/2026				
PC 001 374 26 B 0005	04/04/2026	MOREAUX Alexandre	Route de Salles	aménagement d'une gange en habitation	28/04/2026				
DP 001 374 26 B 0024	09/04/2026	DELORME Marion	255 Chemin des Rochettes	installation pompe à chaleur					
DP 001 374 26 B 0025	08/04/2026	DAVIS Karine	120 Rue du Clos de la Fontaine	coupe de la haie et remplacement du grillage					
DP 001 374 26 B 0026	09/04/2026	DAVIS Karine	120 Rue du Clos de la Fontaine	remplacement volets bois par volets roulants					
PC 001 374 23 B 0006 M02	10/04/2026	MACARI Kenzo (modificatif)	755 Route du Mollard	construction d'un entrepôt pour stockage pour les entreprises					
DP 001 374 26 B 0027	10/04/2026	GUILLEMIN Stéphane	45 impasse des rochettes	Destruction partiel mur pour aménagement place + couverture mur + dalle béton + kiosque					
DP 001 374 26 B 0028	14/04/2026	BLANC Jérôme	30 chemin du bois du Mont	panneaux photovoltaïques					
PA 001 374 26 B 0001	27/04/2026	MENEGAZZO Angelo	420 Route de Saint Martin	création de 2 lots à bâtir					
DP 001 374 26 B 0029	27/04/2026	CORNET Aurélie	1750 Route de Salles	remplacement porte de garage en baie vitrée					
DP 001 374 26 B 0030	29/04/2026	PAGE Emile	Chemin du Crozat	division de 3 terrains à bâtir sans espaces communs					
DP 001 374 26 B 0031	04/05/2026	GODARD Marine	55 impasse du Pré Grillet	crépi + couverture sur mur clôture existant					

Comptes rendus de réunions :

AG de l'EHPAD de Pont d'Ain : Madame le Maire s'est rendue à l'assemblée générale de l'EHPAD de Pont d'Ain et informe le Conseil Municipal que l'établissement affiche un taux d'occupation de 99.88%. La moyenne d'âge des résidents est de 85 ans et la durée moyenne de séjour est de trois ans. Elle précise également qu'un résident est présent dans l'établissement depuis 13 ans. Trois formes d'hébergement sont proposées :

- les personnes valides, représentant 45 % des dépenses et 49,9 % des recettes ;
- la dépendance, représentant 16,6 % des dépenses et 13,5 % des recettes ;
- les soins, notamment liés à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, représentant 38,4 % des dépenses et 36,6 % des recettes.

L'établissement enregistre un léger déficit. En conséquence, une augmentation des tarifs applicable aux nouveaux résidents est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

Questions diverses :

Grange chemin de la Source d'Arlod : Un rendez-vous a eu lieu sur place avec le promoteur immobilier du futur acquéreur ainsi que des élus, afin de présenter le projet envisagé pour cette grange. Lors de la précédente présentation, la commune avait émis des réserves concernant le nombre de logements projetés ainsi que les capacités de stationnement. Dans cette nouvelle version du projet, l'acquéreur envisage la création de trois logements, avec trois places de stationnement matérialisées dans la cour, tout en conservant la place existante dans le garage. Une partie du mur de clôture serait démolie afin de faciliter les manœuvres ainsi que les entrées et sorties des véhicules. L'acquéreur prévoit par ailleurs d'occuper l'un des trois appartements.

Route de Turgon :

Il a été signalé la présence de constructions sommaires ainsi que des véhicules stationnés sur une parcelle de terrain situé Route de Turgon. Après renseignements pris, il s'avère qu'il s'agit d'installations destinées à l'élevage de petits animaux (lapins, poules, pigeons).

Les propriétaires, domiciliés à Pont-d'Ain, se rendent sur place principalement les week-ends ainsi que ponctuellement en semaine afin de s'occuper et nourrir les animaux.

Vie scolaire :

Une modification de l'organisation du service de restauration scolaire a été expérimentée avec la mise en place d'un service unique à la cantine. Toutefois, cette organisation n'a pas pu être maintenue en raison de contraintes liées à la sécurité.

Une nouvelle phase d'expérimentation est actuellement en cours avec le maintien de deux services. Une rotation par niveau a été mise en place pour le second service afin que les enfants ne déjeunent pas systématiquement plus tard.

Par ailleurs, la commune est à la recherche d'une personne pour assurer le service du midi jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec une possibilité de pérennisation du poste.

Matinée de nettoyage :

La matinée de nettoyage, proposée par le Conseil Municipal des Enfants, est annulée en raison d'un nombre insuffisant de participants (seulement deux jeunes inscrits sur huit).

Par ailleurs, la commission concernée a constaté une faible présence de bénévoles, la date ayant été fixée par le précédent conseil municipal.

Gratiféria (fin mai) :

Concernant l'organisation de la Gratiféria prévue fin mai, quatre personnes seront présentes, sur cinq réponses reçues à la suite des huit mails envoyés.

Le but de cette opération est de déterminer une association à laquelle seront reversés les fonds issus de la vente de gâteaux organisée lors de la manifestation.

Il a été proposé de soutenir le service d'oncologie du Centre Léon Bérard à Lyon.

Il a été proposé aux enfants du Conseil Municipal des Enfants de réaliser des dessins pour la matinée de nettoyage. Celle-ci étant annulée, il est envisagé d'afficher ces dessins au sein de l'école.

Par ailleurs, des dessins ont également été demandés afin de créer une affiche destinée aux sanitaires de l'école, dans le but de sensibiliser les enfants à l'importance de tirer la chasse d'eau.

Il est souligné que la communication avec l'école est de bonne qualité et que le directeur assure des échanges réguliers et fréquents.

Hydrogénéoduc : Une réunion de présentation de l'entreprise Natrans s'est tenue en Mairie en présence de plusieurs élus. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme Européen porté notamment par une demande de l'Allemagne visant à décarboner son industrie. Cette conduite, d'un diamètre assez important, relirait l'Allemagne à l'Espagne avec un passage envisagé par la plaine de Saint Martin du Mont. A ce jour, 3 tracés différents sont à l'étude et aucun itinéraire n'est encore arrêté. Ce type d'infrastructure implique le respect de normes et des distances de sécurité particulièrement strictes.

L'échéance envisagée pour ce projet est fixée à l'horizon 2030.

Le support de présentation (Power Point) sera transmis en Mairie puis diffusé par courriel aux élus.

Stade de football : Emilie CHABERT demande des informations concernant la mise en conformité des vestiaires du stade de football. En effet, l'échéance imposée par la ligue approche et les travaux de mise aux normes n'ont pas encore été engagés.

Madame le Maire explique qu'un changement de personnel au sein du service concerné de Grand Bourg Agglomération a retardé l'avancement du dossier.

La séance est levée à 21 h 37

Le secrétaire de séance
Boris MOISSONNIER

Le Maire
Françoise LEGOUGE

P.V. approuvé lors du conseil municipal du :
Affiché le :